

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 septembre 2021
Date d'affichage 10 septembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 25 (+ 4 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210915-DEL_21_09_1510-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021
Affichage : 07/09/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le QUINZE SEPTEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Thierry BODIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON.

Excusés : Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Nicolas GUILLARD, (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AUTORISATION DONNEES AU C.C.A.S POUR CEDER LE BATIMENT 11 AVENUE DE LA REPUBLIQUE – LOT N°5

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'état n° DS4378504 en date du 24 août 2021,

Vu le rapport du Maire,

Considérant qu'un porteur de projet est intéressé pour acquérir l'ensemble du bâtiment,

Considérant l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'état qui a estimé le bien à 62 000 € HT avec une marge de plus ou moins 20%.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Action Sociale, le C.C.A.S doit, préalablement à la mise en vente de ce bien, obtenir l'autorisation du Conseil municipal pour le céder.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'autoriser le C.C.A.S à céder le lot n°5 situé au 11 avenue de la République à La Ferté-Bernard,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer tous documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU